Démarche réflexive du groupe interdisciplinaire Douleurs/ Soins palliatifs du pôle de gériatrie de Mulhouse

en partenariat avec l'unité de soins palliatifs du Groupe Hospitalier de Mulhouse Sud Alsace (GHRMSA) autour des pratiques professionnelles concernant la question des directives anticipées (DA)

Dr D. Lalwani-Benabid, Dr. Y. Passadori, H. Amdouni, M-J. Balla-Mekongo, J. Bischoff, C. Bossharth, N. Dannenberger, D. Debski, D. Ebmeyer, J. Jolidon, A. Ott, M. Morat-Binder, E. Roueck, N. Sandmann, N. Tschann, L. Waltisperger, R. Wininger, B. Zamparutti

Contexte

La loi Leonetti-Claeys 2016-87 fait apparaître l'obligation pour les soignants d'informer tout patient de la possibilité de rédiger ses DA. Au pôle de gériatrie de Mulhouse, les personnes accueillies ont toutes plus de 60 ans et sont polypathologiques.
Tant pour les soignants que pour les patients/résidents admis, parler des DA reste un sujet délicat. Par conséquent, les professionnels abordaient peu cette question avec eux. Etre âgé ne veut pas forcément dire aborder sa fin de vie de manière sereine. Dès lors, comment faire pour que ce sujet puisse être évoqué sans être ni banalisé, ni dramatisé ?

Méthode

Le groupe a pratiqué un audit auprès de 400 agents du pôle, toutes catégories professionnelles confondues afin d'évaluer leurs connaissances sur les DA. 66% des professionnels ayant répondu au questionnaire méconnaissaient ce sujet. Nous avons alors travaillé à l'élaboration d'outils (texte explicatif et «guide des pratiques ») visant à faire connaître et à faciliter la recherche de DA chez les patients/résidents. Ensuite, nous avons effectué 37 entretiens auprès de personnes âgées fragiles dans différents secteurs sanitaires et d'hébergements.

Le but était de tester la compréhension, la pertinence et la faisabilité d'utiliser ces outils. D'autre part, nous avons élaboré un questionnaire qualitatif afin de recueillir le ressenti des soignants ayant réalisés les entretiens.

Résultats

Nous notons que :
- seul 5,4% des patients /résidents rencontrés avaient rédigé leur DA ;
- sur les 94,6% restant, 75% ne l'avaient pas fait parce qu'ils ignoraient leur droit ;
- 87,5% des personnes rencontrées ont souhaité avoir des explications sur les DA ;
- Toutes ont compris le texte que nous avions élaboré ;
- 33 des 37 entretiens réalisés ont été vécus positivement par les soignants.

Conclusion

Ces résultats nous ont amené à rédiger une fiche explicative pour les soignants. Nous avons décidé de réaliser un tryptique pour les patients/résidents afin qu'ils puissent prendre le temps de la réflexion. Nous avons mis en place des actions de formation pour l'ensemble des AS et IDE de notre pôle afin de leur donner les outils nécessaires pour aborder les DA.
Les outils que nous avons élaborés ont été validé pour l'ensemble du GHRMSA afin d'harmoniser les pratiques. Nous espérons que cela permettra d'aborder plus fréquemment et plus sereinement la question des DA au sein de notre groupe hospitalier.
Une étude ultérieure serait souhaitable afin d'évaluer la pertinence de nos outils.